

A BRUNN GESTION IMMO
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 1a rue Saint Sébastien
68230 WALBACH
831 499 082 RCS COLMAR

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE
D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE
DU 10 FEVRIER 2026

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 13 987,98 €, de la manière suivante :

Origine du résultat :

- Bénéfice de l'exercice :	13 987,98 euros
- Report à nouveau antérieur :	- 18 006,24 euros
- Prélèvement exceptionnel sur les réserves :	3 636,90 euros
Total	- 381,36 euros

Affectation proposée :

- Report à nouveau :	- 381,36 euros
Total	- 381,36 euros

L'associé unique constate qu'il résulte des résultats de l'exercice que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relatives à la régularisation de la situation de la Société.

Dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividende.

Aurélien BRUNN